



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COUR D'APPEL DE PARIS
Parquet général

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 février 2023

AUDIENCE DEVANT LA CHAMBRE DE L'INSTRUCTION DE LA COUR D'APPEL DE PARIS DANS UNE AFFAIRE CONCERNANT PIERRE PALMADE

Le 17 février 2023, Pierre PALMADE était mis en examen des chefs d'homicide involontaire et blessures involontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail supérieure à trois mois, par conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, délits aggravés par l'usage de produits stupéfiants, la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence, et commis en état de récidive légale.

Ce même jour, le juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire de Melun rendait une ordonnance de refus de placement en détention provisoire et de placement sous assignation à résidence sous surveillance électronique de Pierre PALMADE.

Le 20 février 2023, le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Melun, qui avait requis le placement en détention provisoire, a interjeté appel de cette décision.

L'affaire sera appelée devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, **le 24 février 2023, à 9h** (chambre 7-4, salle DELALANDE 0-D-34).

Rémy HEITZ

Contact presse

Maxime DOLIVEUX, magistrat chargé de la communication et de la relation presse

presse.ca-paris@justice.fr

+33 (0) 6 20 34 20 71